

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2006/2018(BUD)

12.9.2006

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007
(C6-0000/2006 – 2006/2018(BUD))

Section III – Commission

Rapporteur pour avis: Neena Gill

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle les défis auxquels l'UE est confrontée et les objectifs de la stratégie de Lisbonne et se déclare préoccupé par le fait qu'ils ne se reflètent pas dans les crédits prévus aux rubriques concernées du cadre financier pluriannuel;
2. regrette en particulier la réduction dans le cadre financier pluriannuel de près de 30 % du budget alloué au septième programme-cadre pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration (7^e PC) et de près de 25 % du budget alloué au programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC); souligne toutefois que les États membres financent également la recherche et l'innovation et rappelle l'objectif de Barcelone, selon lequel deux tiers du financement doivent être apportés par le secteur privé;
3. se félicite de la contribution apportée par la Banque européenne d'investissement (BEI) à travers le mécanisme de financement avec partage des risques pour la recherche et le développement et à travers les prêts et garanties destinés aux réseaux transeuropéens et aux entreprises petites ou moyennes (PME), étant donné que ces outils sont susceptibles de renforcer l'effet de levier du budget de l'UE;
4. souligne la flexibilité de 5 % prévue par l'accord interinstitutionnel en ce qui concerne les programmes pluriannuels en codécision, étant donné qu'elle pourrait servir à l'anticipation des engagements de crédits afin de dynamiser les programmes que le Parlement européen considère comme prioritaires;
5. rappelle l'importance du renforcement des capacités du triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation) et des liens entre eux; soutient énergiquement le développement de la société européenne de l'information, dans la mesure où elle favorise l'insertion, de meilleurs services publics et une meilleure qualité de vie;
6. estime que le potentiel en matière d'emploi des entreprises innovantes pourrait aider l'UE à surmonter certaines difficultés posées par la mondialisation; souligne l'importance de la poursuite de la simplification des réglementations, en particulier celle applicable aux PME;
7. reconnaît l'importance de la durabilité, de la compétitivité et de la sécurité des approvisionnements en énergie, ainsi que d'un usage efficace de l'énergie dans l'UE; souligne qu'il importe de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz et en pétrole et d'explorer tous les moyens possibles de renforcer l'autosuffisance énergétique de l'UE;
8. souligne que le budget de l'exercice 2007 devrait refléter la position qu'il a exprimé dans sa résolution du 15 juin 2006 sur le 7^e PC¹, en particulier en ce qui concerne la répartition

¹ *Textes adoptés*, P6_TA(2006)0265

des thèmes espace et sécurité, le soutien à un Conseil européen de la recherche, autonome et indépendant, et la décision de consacrer deux tiers du budget de la recherche en matière d'énergie non nucléaire au titre du 7^e PC aux sources d'énergie renouvelables et à l'efficacité énergétique.

JUSTIFICATION SUCCINCTE

L'APB 2007 est le premier du nouveau cadre financier pluriannuel, qui orientera les finances de l'UE jusqu'en 2013, et comporte de nouveaux programmes qui seront lancés en 2007.

Le titre 1a est "l'essence" de la stratégie de Lisbonne. Les crédits d'engagement à cet effet ont été augmentés de 11,5 % et portés à 8 796,1 millions d'euros, laissant une marge de 121,9 millions d'euros. Les crédits de paiement ont été réduits de 6,5 % et sont passés à 6 943,5 millions d'euros; la raison principale pourrait en être le lancement de nouveaux programmes et le fait que la phase de déploiement fait généralement l'objet d'une anticipation où les engagements dépassent les paiements.

TITRE 01: AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Opérations et instruments financiers (Chapitre 04)

Le budget de ce chapitre a été porté de 320,64 millions d'euros à 367,16 millions d'euros. Le "Programme pour les entreprises – amélioration de l'environnement financier des PME" arrive à son terme, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'engagements mais uniquement des paiements pour 2007. Le PIC sera lancé en 2007 et un nouvel article 01 04 04 a été créé pour son programme Innovation et esprit d'entreprise.

TITRE 02: ENTREPRISES

Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise (Chapitre 02)

Le budget de ce chapitre a été porté de 73,74 millions d'euros à 145,86 millions d'euros (soit une augmentation de 97,82 %). Cette activité sera soutenue par le programme Innovation et esprit d'entreprise du PIC, et regroupera les ressources financières correspondantes disponibles en 2007.

Coopération – Espace et sécurité (Chapitre 04)

Le budget de ce chapitre a été porté de 122,10 millions d'euros à 171,72 millions d'euros (soit une augmentation de 40,64 %); le 7^e programme-cadre apportera une augmentation substantielle des ressources. Un nouvel article Recherche dans le domaine de l'espace et de la sécurité – 02 04 01) a été créé pour couvrir toutes les activités dans ce domaine.

TITRE 06: ÉNERGIE ET TRANSPORTS

Transports intérieurs, aériens et maritimes (Chapitre 02)

ITRE attache une grande importance à la création d'un programme spécifique pour GALILEO (phase de mise en oeuvre, nouvel article 06 02 10, 100 millions d'euros en crédits d'engagement) et à la mise en place de l'autorité de surveillance de GALILEO (article 06 02 09, augmentation de 68,5 %).

Réseaux transeuropéens (Chapitre 03)

L'augmentation budgétaire de 17,51 % est liée à la gestion du nouveau programme pour 2007-2013. "Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport" (06 03 02) sera clôturé et un nouvel article a été créé (06 03 04). Les engagements de l'ancien et du nouvel article s'inscrivent dans une continuité.

Sources d'énergie classiques et renouvelables (Chapitre 04)

Le budget de ce chapitre a connu une légère baisse de 62,26 millions d'euros à 60,38 millions d'euros (diminution de 3,01%). Le programme "Énergie intelligente – Europe" arrivera à son terme et le programme "Énergie intelligente -Europe II" (nouvel article 06 04 06) sera déployé dans le cadre du PIC. Le nouveau programme fait l'objet d'une anticipation; toutefois, les engagements de l'ancien et du nouvel article s'inscrivent dans une continuité.

Énergie nucléaire (Chapitre 05)

Le budget de ce chapitre a été porté de 165,30 millions d'euros à 264,30 millions d'euros (soit une augmentation de 59,89 %). Cette augmentation importante est essentiellement liée à l'augmentation de l'article 06 05 05 "Sûreté nucléaire - mesures transitoires (démantèlement)" (143,200 millions d'euros en 2006 et 244 millions d'euros en 2007), qui est due à l'élargissement.

TITRE 08: RECHERCHE

Coopération

Ce programme couvrira les activités de recherche effectuées en coopération transnationale; le budget 2007 s'inscrit dans la continuité des actions existantes dans le 6^e programme-cadre.

Idées

Ce programme sera consacré à introduire une nouvelle dynamique dans la recherche en favorisant l'excellence par la concurrence; le Conseil européen de la recherche sera créé. Il s'agit d'activités nouvelles, par conséquent, la proposition de la Commission pour le budget 2006 doit se lire indépendamment des crédits de 2006.

Personnel

Il n'y a pas de différences majeures entre le budget demandé pour ce programme en 2007 et les actions "Marie Curie" 2006 du 6^e programme-cadre.

Capacités

Le budget visera à assurer une utilisation et un développement optimaux des infrastructures de recherche. Pour cet objectif spécifique, des crédits ont été demandés pour le financement d'activités existant déjà dans le 6^e programme-cadre; en outre, des financements sont demandés pour de nouvelles activités consacrées au renforcement du potentiel de recherche des régions européennes.

TITRE 09: SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET MÉDIAS

Pour 2007, les objectifs de la DG INFSO découlent directement de la stratégie i2010. Les

activités des chapitres 09 02 (*Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux*) et 09 06 (*Politique audiovisuelle et programme MEDIA*) sont directement liées au premier pilier de i2010. Deux activités de recherche 09 04 (*Coopération - technologies de l'information et de la communication*) et 09 05 (*Capacités - Infrastructures de recherche*) contribuent au second pilier de i2010 et s'inscrivent dans le 7^e programme-cadre (nouvelles lignes budgétaires). Les activités du chapitre 09 03 (*Contenu et services*) se rapportent au troisième pilier de i2010, et une nouvelle ligne budgétaire a été créée pour le programme de soutien aux TIC du PIC. Il n'y a pas de différences significatives dans les ressources financières et humaines par rapport au budget 2006.

TITRE 10: RECHERCHE DIRECTE

Le budget du titre 10 a été porté de 329,60 millions d'euros à 348,87 millions d'euros (soit une augmentation de 5,73 %). La majorité des activités figurant dans les deux programmes spécifiques pour le CCR était déjà couverte par le 6^e programme-cadre et se poursuivront dans le 7^e programme-cadre.

PROCÉDURE

Titre	Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 – Section III – Commission		
Numéro de procédure	2006/2018 (BUD)		
Commission compétente au fond	BUDG		
Avis émis par Date de l'annonce en séance	ITRE		
Rapporteur pour avis Date de la nomination	Neena Gill 21.2.2006		
Examen en commission	20.6.2006	12.7.2006	12.9.2006
Date de l'adoption	12.9.2006		
Résultat du vote final	+: 37	–: 3	0: 2
Membres présents au moment du vote final	John Attard-Montalto, Šarūnas Birutis, Philippe Busquin, Jerzy Buzek, Pilar del Castillo Vera, Giles Chichester, Den Dover, Lena Ek, Nicole Fontaine, Adam Gierek, Norbert Glante, Umberto Guidoni, András Gyürk, Fiona Hall, David Hammerstein Mintz, Rebecca Harms, Erna Hennicot-Schoepges, Ján Hudacký, Romana Jordan Cizelj, Anne Laperrouze, Eluned Morgan, Reino Paasilinna, Aldo Patriciello, Miloslav Ransdorf, Vladimír Remek, Herbert Reul, Mechtild Rothe, Paul Rübig, Andres Tarand, Britta Thomsen, Patrizia Toia, Catherine Trautmann, Claude Turmes, Nikolaos Vakalis, Dominique Vlasto		
Suppléants présents au moment du vote final	María del Pilar Ayuso González, Daniel Caspary, Neena Gill, Cristina Gutiérrez-Cortines, Edit Herczog, Lambert van Nistelrooij, Vittorio Prodi		